



CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION RÉGULIÈRE

le lundi 3 avril 2017, 19 h 00

SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET

- Présences: Fernand Dicaire, Président
 René Beaulne, Conseiller
 Benoit Lamarche, Conseiller
 Chantal Galipeau, Conseillère
 Jeanne Doucet, Conseillère
 Jean-Claude Delorme, Conseiller
 Jean-Pierre Cadieux, Conseiller
- Personnel présent: Marc Daigneault, Directeur général – Greffier
 Mélissa Cadieux, Greffière adjointe
 Guylaine Poirier, Administratrice de zonage

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée est appelée à l'ordre par le président à 19h00.

Résolution 2017-173

Proposée par: Jeanne Doucet

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte.

Adoptée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-174

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

3. **DIVULGATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Il n'y a aucune divulgation d'intérêt pécuniaire.

4. **RAPPORT DU MAIRE**

Le Maire présente son rapport au Conseil :

Lundi 6 mars

- Réunion avec notre représentant au conseil scolaire
- Réunion régulière du Conseil municipal

Mardi 7 mars

- Réunion de l'exécutif de la Conservation de la Nation Sud
- Rencontre du Comité des relations de travail

Mercredi 8 mars

Réunion du Comité plénier des CUPR

- Services bancaires postaux
- Règles de procédure
- Projet pour la construction d'une nouvelle résidence

Lundi 9 mars au dimanche 19 mars

- Vacances

Lundi 20 mars

- Réunion régulière du Conseil municipal

Mardi 21 mars

- Présentation par Turris concernant un système de communication du service de répartitions des appels d'incendies
- Rencontre avec la représentante du service de la police

Mercredi 22 mars

- Ouverture du Sommet des affaires rurales

Réunion du conseil des CUPR

- Comptes pour le mois de février - salaires au montant de 2 031 238, 11 \$, avantages sociaux au montant de 595 495, 30 \$ et les comptes payables au montant de 1 761 786, 30 \$
- Le Maire s'est opposé à la création d'un comité « activités cyclables pédestres »

- Résolution appuyant l'initiative de Poste Canada visant à assurer des services bancaires dans les communautés sans une succursale bancaire
- Résolution soutenant que toutes les demandes de délégations ministérielles d'une municipalité soient soumises et approuvées par les CUPR
- Modification au Règlement de zonage pour appliquer des limites de charge aux véhicules sur le chemin de Comté 19 et une partie du chemin de Comté 2

Jeudi 23 mars au samedi 1er avril

- Vacances

Dimanche 2 avril

- Brunch du Club Optimiste de Wendover

Le Maire a aussi eu des discussions avec des résidents et les chefs de service concernant divers dossiers, fait une revue ainsi que la préparation de correspondance, traité de dossiers administratifs, ou des communications téléphoniques, et signé des chèques.

5. RÉUNIONS PUBLIQUES

Il n'y a aucune réunion publique.

6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil tenue le 20 mars 2017.

Résolution 2017-175

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil tenue le 20 mars 2017 soit adopté.

Adoptée

7. DÉLÉGATIONS

Il n'y a aucune délégation.

8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME

8.1 Rapport URB-10-2017 - Demande d'approbation d'un plan de lotissement par Dr. Gérald Séguin (Dossier 040-S-14-007).

Le Conseil est d'accord avec la recommandation de l'Administratrice du zonage, mais souhaite ajouter une autre condition à la demande d'approbation qui demanderait l'amélioration du chemin et du fossé de drainage en façade de la propriété sujette à la demande.

Résolution 2017-176**Proposée par:** Jean-Pierre Cadieux**Appuyée par:** René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal approuve la demande d'approbation du plan de lotissement, dossier 040-S-14-007, soumise par la firme d'ingénierie LRL & Associés Ltée, agente pour le propriétaire, Dr. Gérald Séguin, affectant la propriété située à l'extrémité nord de la Route 21, à l'intersection de la concession 1 – Plantagenet à Plantagenet, localisée sur une partie des lots 20 et 21, concession Broken Front de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, qui a pour but de créer trois lots destinés à des fins résidentielles, sujet aux conditions suivantes:

1. Que cette approbation s'applique au plan de lotissement préliminaire préparé par Monsieur André P. Barrette, arpenteur-géomètre, daté du 24 juin 2014, démontrant trois lots et un bloc, à condition que ledit plan soit modifié pour démontrer que le lot 3 et le bloc 4 ne forment qu'un seul terrain;
2. Qu'une entente de lotissement soit conclue entre le propriétaire et la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet;
3. Qu'une modification au Règlement de zonage soit obtenue afin d'interdire l'implantation d'un bâtiment utilisé à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone tampon imposée par le calcul des distances minimales de séparation (DMS) en rapport avec la ferme située juste au sud du projet de lotissement proposé. La modification est également nécessaire afin de limiter les usages permis sur les parcelles proposées;
4. Que le propriétaire verse à la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet une compensation monétaire pour fins de parc, représentant 5% de la valeur du terrain faisant l'objet de la demande d'approbation d'un plan de lotissement;
5. Qu'une copie du contrat d'achat et de vente des terrains soit incluse dans l'entente de lotissement et que le contrat indique clairement qu'un système pour le traitement de l'eau est obligatoire afin de rendre l'eau potable. Ce système doit être installé dans chacune des résidences et être fonctionnel avant d'obtenir un permis d'occupation pour la nouvelle résidence. Ce système doit également être maintenu en bonne condition, tel que spécifié par le manufacturier;
6. Qu'une clause soit inscrite sur les titres de chacun des nouveaux lots afin d'indiquer que la source d'eau potable doit être traitée;
7. Qu'une clause soit inscrite sur les titres de chacun des nouveaux lots afin d'informer les nouveaux propriétaires des risques inhérents de bruits, d'odeurs et de poussières reliés à l'exploitation de la ferme laitière située à proximité;
8. Qu'un plan des élévations et du drainage soit préparé à la satisfaction du Canton d'Alfred et Plantagenet;
9. Qu'un plan pour le contrôle des sédiments et de l'érosion soit préparé à la satisfaction du Canton d'Alfred et Plantagenet; et

10. Que l'emprise du chemin, ainsi que le fossé de drainage, en façade de la propriété sujette à la demande d'approbation d'un plan de lotissement préliminaire, soient améliorés à la satisfaction du Canton d'Alfred et Plantagenet.

Adoptée

9. RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES

Il n'y a aucun rapport.

10. RAPPORTS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il n'y a aucun rapport.

11. RAPPORTS DU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

11.1 Rapport DG-13-2017 - Entente de règlement pour la réclamation déposée par M. André Racette.

Le Conseil souhaite que le rapport soit présenté à la prochaine réunion du Comité plénier le 18 avril prochain avant d'accepter la recommandation de M. Daigneault. Le Maire demande que des exemples de certaines autres municipalités dans des circonstances similaires soient également présentés lors de la prochaine réunion du Comité plénier.

Résolution 2017-177

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport DG-13-2017 concernant l'entente de règlement pour la réclamation déposée par M. André Racette soit reçu.

Adoptée

11.2 Rapport DG-14-2017 - Nomination de Mme Nadine Lehoux au poste de Secrétaire-réceptionniste.

Résolution 2017-178

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la nomination de Mme Nadine Lehoux au poste de Secrétaire-réceptionniste sur une base permanente sujet à une période de probation de trois (3) mois se terminant le 30 juin 2017 et selon la rémunération prévue au Niveau 2 du Groupe 7B de l'échelle salariale, Annexe « A » du Règlement 2011-36, tel qu'amendé.

Adoptée

11.3 Rapport DG-15-2017 - Nomination de Mme Sylvie Gélinas au poste de Commis aux taxes.

Le Conseil n'est pas d'accord d'accorder trois (3) semaines de vacances à Mme Gélinas, conformément à la résolution initiale de M. Daigneault. Malgré le fait que Mme Gélinas était préalablement dans une position contractuelle avec le Canton, la position actuelle est considérée comme étant une nouvelle position qui permet seulement deux (2) semaines de vacances durant les deux (2) premières années de service.

Résolution 2017-179

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la nomination de Mme Sylvie Gélinas au poste de Commis aux taxes sur une base permanente sujet à une période de probation de trois (3) mois se terminant le 30 juin 2017, selon la rémunération prévue au Groupe 7A, Niveau 1 de l'échelle salariale, Annexe « A » du Règlement 2011-36, tel qu'amendé.

Adoptée

11.4 Rapport DG-16-2017 - Rapport sur le tonnage de matières recyclables pour les mois de janvier et février 2017.

Résolution 2017-180

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que le rapport DG-16-2017 sur le tonnage de matières recyclables pour les mois de janvier et février 2017 soit reçu.

Adoptée

11.5 Rapport DG-17-2017 - Nomination de M. François Bercier au poste d'Opérateur de machinerie lourde.

Le Conseil n'est pas d'accord d'accorder trois (3) semaines de vacances à M. Bercier, conformément à la résolution initiale de M. Daigneault. Malgré le fait que M. Bercier était préalablement dans une position contractuelle avec le Canton, la position actuelle est considérée comme étant une nouvelle position qui permet seulement deux (2) semaines de vacances durant les deux (2) premières années de service.

Résolution 2017-181**Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la nomination de Monsieur François Bercier au poste d'Opérateur de machinerie lourde pour le Service des travaux publics sur une base permanente sujet à une période de probation de trois (3) mois se terminant le 30 juin 2017 et selon la rémunération prévue au Niveau 2 du Groupe 6 de l'échelle salariale, étant l'Annexe « A » du Règlement 2011-36, tel qu'amendé.

Adoptée**12. RAPPORTS DU SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES**

Il n'y a aucun rapport.

13. RAPPORTS DU SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION

Il n'y a aucun rapport.

14. RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION

Il n'y a aucun rapport.

15. RAPPORTS DU SERVICE DES LOISIRS

Il n'y a aucun rapport.

16. RAPPORTS DU SERVICE DES INCENDIES

Il n'y a aucun rapport.

17. RAPPORTS DU SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ**17.1 École St-Joseph à Lefavre.**

M. Delorme mentionne que le Canton devrait être prudent dans l'utilisation de l'École St-Joseph de Lefavre puisqu'elle est contaminée.

Le Maire propose que ce sujet soit présenté lors de la prochaine réunion du Comité plénier le 18 avril prochain.

18. RAPPORTS DES COMITÉS

Il n'y a aucun rapport.

19. RÈGLEMENTS

19.1 **Règlement numéro 2017-21 pour autoriser l'utilisation d'un mode de scrutin de remplacement pour les Élections municipales de 2018.**

Résolution 2017-182

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement numéro 2017-21 pour autoriser l'utilisation d'un mode de scrutin de remplacement pour l'élection municipale de 2018 soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

19.2 **Règlement numéro 2017-22 pour exempter des terrains de la réglementation relative aux parties de lots.**

Résolution 2017-183

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Règlement numéro 2017-22 pour déterminer que l'article 50(5) de la Loi sur l'aménagement du territoire ne s'applique pas à une partie du bloc 5 sur le plan enregistré 46M-106, dans le Canton d'Alfred et Plantagenet, dans le Comté de Prescott, désigné comme étant les parties 1 et 2 sur le plan de référence 46R-7778, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Yannick Lemelin informe le Conseil que plusieurs motoneiges et véhicules tout-terrains passent tout près de sa résidence située non loin du pont piétonnier sur la rue Ottawa à Plantagenet. Il demande s'il est possible de bloquer l'accès aux motoneiges et aux véhicules tout-terrains, car ils sont très bruyants pour le voisinage.

Mme Galipeau répond que des blocs de ciment bloquent déjà l'accès, mais que le Canton peut ajouter plus de blocs de ciment ou trouver d'autres options afin d'empêcher les motoneiges et les véhicules tout-terrains d'utiliser la route.

Le Maire dit qu'il discutera du problème avec le Service des travaux publics.

21. MOTIONS**21.1 Dons - Budgets discrétionnaires.**

Résolution 2017-184

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Benoit Lamarche

QU'IL SOIT RÉSOLU que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

René Beaulne

200 \$, Club Entre Amis de Lefavre pour l'achat d'une table de billard

Benoit Lamarche

150 \$, Club Entre Amis de Lefavre pour l'achat d'une table de billard

Jean Pierre Cadieux

200 \$, Club Entre Amis de Lefavre pour l'achat d'une table de billard

Adoptée

21.2 Demande de subvention pour des couches lavables par Mme Josiane Gaumond.

Résolution 2017-185

Proposée par: Jean-Pierre Cadieux

Appuyée par: René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'un octroi de 200 \$ soit accordé à Mme Josiane Gaumond en tant qu'aide financière pour l'achat de couches lavables.

Adoptée

Le Conseil donne la directive à l'administration que les octrois pour l'achat de couches lavables ne devront plus être approuvés par le Conseil puisque le montant total pour ce programme a déjà été approuvé par le Conseil dans le cadre du budget annuel.

21.3 « Old Fort William Cottagers' Association » - Demande d'appui d'une résolution s'opposant à la réception et l'acceptation de déchets radioactifs ainsi que tous autres déchets en provenance d'un autre site que celui de Chalk River.

Résolution 2017-186

Proposée par: Chantal Galipeau

Appuyée par: Jean-Claude Delorme

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet appui la résolution de « Old Fort William Cottagers' Association » s'opposant à la réception et l'acceptation de déchets radioactifs ainsi que tous autres déchets en provenance d'un autre site à l'extérieur de celui de Chalk River.

Adoptée

22. CORRESPONDANCE

Résolution 2017-187

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jeanne Doucet

QU'IL SOIT RÉSOLU que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.3 soit reçue et classée.

Adoptée

23. HUIS CLOS

Résolution 2017-188

Proposée par: René Beaulne

Appuyée par: Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos afin de considérer des renseignements privés concernant des personnes qui peuvent être identifiées; les relations de travail ou les négociations avec les employés; et les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité ou le conseil local en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

Adoptée

Résolution 2017-189

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: Chantal Galipeau

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit réouverte au public.

Adoptée

24. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL**24.1 Règlement numéro 2017-23 confirmant les procédures du Conseil.****Résolution 2017-190****Proposée par:** Jean-Pierre Cadieux**Appuyée par:** Benoit Lamarche

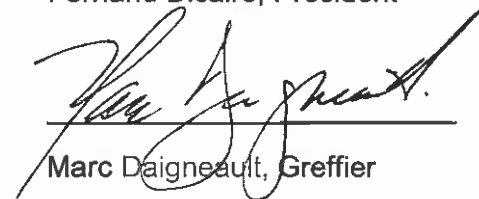
QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement numéro 2017-23, un règlement pour confirmer les procédures du Conseil lors de sa réunion du 3 avril 2017, soit adopté après ses trois lectures.

Adoptée**25. CLÔTURE****Résolution 2017-191****Proposée par:** Chantal Galipeau**Appuyée par:** René Beaulne

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette réunion soit levée à 20h58.

Adoptée

Fernand Dicaire, Président



Marc Daigneault, Greffier

